

CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 13 décembre 2012

Le président, M. Michael Rohrer, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier pour sa présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergeries pour la mise en place de celle-ci.

En ouverture de séance, le petit chœur des écoles primaires de Gland interprète quelques chants fort applaudis, sous la direction de M. Jeannet et de Mme Princivalle, au piano. Après cet intermède musical, la dernière séance de l'année commence.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 65 Conseillers et Conseillères.

7 personnes sont excusées (Mmes Christine Biaggio, Anna Pallotta Ladisa et MM. René Barioni, Marcel Brauch, Lino Finini, Pascal Regazzoni, Daniel Richard).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le bureau n'a reçu aucune motion, ni postulat, ni interpellation.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour: nominations d'un délégué au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) et d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 novembre 2012.
3. Communications du bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. **Préavis municipal N° 35** relatif au financement d'achat d'actions de TRIDEL SA par la SADEC SA.
6. **Préavis municipal N° 36** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation d'un concours pour le développement urbanistique du lieu-dit «Gare sud».
7. **Préavis municipal N° 37** relatif au budget de l'exercice 2013.

Première lecture

8. **Préavis municipal N° 38** relatif à la demande d'un crédit de construction pour la réalisation du cheminement piétonnier public le long des rives du lac entre la plage communale de la «Falaise» et la parcelle N° 933.
9. **Préavis municipal N° 39** concernant le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

10. Préavis municipal N° 40 relatif au programme des investissements régionaux.

Autres objets

11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Michel Favez demandant un «Rapport sur les démarches en cours et futures devant conduire à une réalisation concrète et dans les meilleurs délais de la volonté populaire exprimée ce week-end à propos des rives glandoises du lac» et nomination d'une Commission.
12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Guibert demandant «Une installation ciblée de caméras de vidéosurveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare afin de rassurer et d'augmenter la sécurité de nos citoyens et d'éviter les déprédations récurrentes du mobilier urbain» et nomination d'une Commission.
13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Uebelhart intitulée «Quelle stratégie et action peut-elle ou compte-t-elle mettre en place pour soutenir et encourager le commerce de détail de proximité?».
14. Rapport intermédiaire d'activités de la Commission de gestion pour l'année 2012.
15. Nomination et assermentation d'un huissier-suppléant.
16. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC)
17. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.

Divers

18. Divers + Propositions individuelles.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 15 novembre 2012.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et une abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 novembre 2012.

3. Communications du bureau

• Le 22 novembre, reçu en copie un mail adressé aux présidents-es des organes législatifs communaux. L'expéditeur est le président de la Commission des Finances de la commune de Payerne. Lecture de la lettre ouverte est faite. Ce courrier a été transmis, en accord avec la Municipalité, aux présidents des groupes afin que chacun puisse en prendre connaissance.

• Le 25 novembre ont eu lieu des votations fédérale et cantonale avec les résultats suivants:

Votation CH: Loi sur les épizooties: a été acceptée par 90,6% de oui et 9,4% de non.

Votation VD: Curatelle: a été acceptée par 96,9% de oui et 3,19% de non.

Le taux de participation a atteint 22,69%.

Merci aux membres du bureau élargi et à notre huissier pour l'excellent travail fourni.

• Le 8 décembre, le président s'est rendu au dîner des aînés, réunissant une centaine de personnes dans une ambiance chaleureuse et parfaitement organisé par la Société de développement de Gland; merci à elle pour cette magnifique journée.

4. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegy, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Conseil intercommunal du Conseil régional:** 12 décembre: un crédit de Fr. 30'000.- a été accordé pour la participation à l'étude de faisabilité du franchissement du NStCM par la route de distribution urbaine dans le cadre du schéma d'agglomération nyonnaise; un montant de Fr. 62'000.- a été accordé pour la mise en œuvre de la stratégie Coppet-Terre-Sainte, dans le cadre du Schéma directeur; un crédit de Fr. 215'000.- a été accordé pour un cofinancement de la mise en œuvre des réseaux agro-écologiques (ECO-Terre-Sainte et La Frontière), ce sont les réseaux qui recouvrent pour la Terre-Sainte l'ensemble des agriculteurs et pour La Frontière, le bassin versant de Nyon; le budget du Conseil régional a été adopté à l'unanimité.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Routes:** 12 décembre, pose des enrobés sur une partie de la chaussée de la route de Luins accédant au pont sur l'autoroute. Les feux de circulation seront enlevés pour la période des vacances de fin d'année et les travaux reprendront début février. Le 18 décembre, si le temps le permet, est prévu la pose des enrobés sur l'entier de la chaussée du chemin de la Perroude. Les riverains seront avertis. Les travaux restants (traversée de l'Av. du Mont-Blanc) reprendront à fin février.
- **Cimetière:** préavis 103, désaffectation du cimetière et construction d'un columbarium, est clos. Le montant des travaux s'élève à Fr. 188'833.- TTC. Montant accordé par le Conseil: Fr. 182'000.- TTC, soit une plus-value de Fr. 6'833.- représentant 3,7% due au choix d'un granit helvétique fait par le Conseil communal pour un montant d'un peu plus de Fr. 12'000.-.
- **Déchets:** les brochures d'information relatives aux déchets sont en cours d'impression et devraient être distribuées par la poste à la population le 18 décembre. La brochure est téléchargeable sur le site communal où l'on trouve aussi un flyer en 9 langues ainsi que l'accès au site www.vaud-taxeausac.ch. Un second envoi contenant un sac de 17 l. et un rappel du type des déchets incinérables sera envoyé d'ici une dizaine de jours.
- **SABOIS:** en collaboration avec les communes d'Arzier-Le Muids et Genolier est lancé une présentation du projet de la mise en valeur des ressources en eau souterraines au Bois de Chênes et à la Cézille aux associations qui lors de la première demande de concession étaient opposées à la réalisation. Comme mentionné à plusieurs reprises et en conformité avec le préavis accepté en décembre 2005, nous avons entrepris ces 7 dernières années toutes les études et analyses permettant de "lever des incertitudes sur les impacts environnementaux des pompages sur les ressources en eau souterraine du Bois de Chênes et à la Cézille" et ceci à la demande du Tribunal administratif. Nous espérons convaincre ces associations du bien-fondé de notre demande de concession et ainsi vous présenter rapidement un préavis relatif à l'amélioration de l'approvisionnement en eau de boisson des communes associés à ce projet.

Mme Florence Golaz, municipale (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Naturalisation facilitée:** accordée au jeune Arber Selimi
- **Bourgeoisie de Gland:** accordée à Mmes Léa et Karin Vidal-Gisler.
- **Protection civile:** la séance d'installation des autorités de l'Association intercommunale des communes du district de Nyon relative à l'organisation de la protection civile a eu lieu le 20 novembre. L'Assemblée intercommunale a validé le budget de Fr. 1'767'450.- pour les 47 communes du district.
- **TUG:** nouveaux parcours et horaires depuis le début de la semaine. Les nouveaux arrêts n'ont pas encore été tous matérialisés, car du retard a été pris au niveau des marquages au sol en raison des intempéries de ces dernières semaines. Carpostal a également du retard avec la pose des différents totems qui devrait être finalisée dans les meilleurs délais. Nous prions les usagers de bien vouloir nous excuser pour ces quelques désagréments.

Avec l'arrivée de M. Martial Cosandier, le nombre de Conseillers présents passe à 66.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments).

- **Pavillon commercial CFF:** une séance a eu lieu sur place avec toutes les parties concernées, opposants, police du commerce, architecte et CFF. Les décisions des différents départements de l'Etat ont été reçues. Prochainement, la Municipalité statuera sur les différentes oppositions.
- **Plage de la Dullive:** reçu du Canton le retour de l'examen préalable et les mandataires sont en train d'analyser le rapport. L'enquête publique, de même que les séances d'informations devraient intervenir dans le premier semestre 2013.
- **Piscine couverte de Montoly:** 10 décembre, ouverture des appels d'offres pour les ingénieurs Chauffage-Ventilation-Sanitaire-Electricité. Décision municipale sur l'adjudication le 17 décembre. Préavis N°6 «Avant-projet de la piscine couverte» est clôt. Montant accordé par le Conseil communal de Fr. 321'900.-; montant dépensé: Fr. 245'600.-, soit un solde de Fr. 76'300.-, grâce au bon travail du SBU et des architectes.
- **Plan partiel d'affectation (PPA) «La Combaz»:** remise en route du processus d'établissement après rencontre et discussions avec les propriétaires concernant les densités, les accès, les participations aux équipements communautaires et techniques. Le bureau Fischer & Montavon est le mandataire en charge de cette planification. Enquête publique et séance d'informations dans le premier semestre 2013.
- **Communet-Borgeaud:** l'enquête publique court jusqu'au 23 décembre concernant la construction du bâtiment A2 comprenant 50 logements subventionnés.
- **Plan de quartier (PQ) de Mauverney:** la Municipalité a reçu un projet de modification de densité de ce PQ concernant tout ce qui se trouve à l'est, côté Lausanne. Ce dossier est à l'étude.
- **Gare-Sud:** 2 municipaux ont rencontré les habitants du bâtiment du Ch. du Vernay 2 et l'artisan locataire de l'ancienne poste le 12 décembre, afin de les renseigner et de les tenir au courant sur l'avancement du dossier relatif au préavis municipal N°36, en deuxième lecture ce soir.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** un premier pas a été fait avec le Canton dans le cadre de la volonté des communes de redéfinir plusieurs répartitions de charges. L'Etat a accepté de renoncer au rattrapage de Fr. 20 Mio environ, au niveau de la facture sociale 2011-2012 devant être payée sur les années 2013-2014. Il s'agit pour Gland d'une économie de Fr. 195'253.- pour 2013 et également pour 2014. Les communes estiment que les thématiques des charges liées à la facture sociale, aux soins à domicile (AVASAD), à la réforme policière et la question des moratoires imposés par l'Etat sur les routes et les bâtiments historiques doivent être intégrées au processus de négociation. Les représentants de l'Etat et des communes se retrouveront au premier trimestre de 2013. L'évolution de ces négociations sera suivie très attentivement de manière à savoir s'il faudra intervenir ou pas par rapport au budget 2014. Dès 2013, les indemnités des Commissions et des jetons de présence ne seront plus versés en cash, mais uniquement sur compte bancaire ou postal, ce qui permettra au niveau du travail de la bourse d'être plus efficace.
- **Sport:** la patinoire ouverte en novembre rencontre un vif succès auprès des utilisateurs, satisfaits des nouvelles installations. D'autres renseignements seront communiqués ultérieurement.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Affaires sociales:** au niveau du district, le Centre Social Régional traite actuellement 724 dossiers RI, ce qui représente une hausse conséquente par rapport à la moyenne de 680 établie au 2^e trimestre 2012. Cette situation va entraîner l'engagement de personnel pour l'année à venir. Dès 2013, le Canton met en place le Revenu Déterminant Unifié (RDU). Il s'agit d'une nouvelle méthode de calcul pour attribuer les différentes aides aux citoyens et qui doit permettre de simplifier les procédures et garantir une égalité de traitement entre bénéficiaires de prestations sociales. Tout d'abord, ce sont les bénéficiaires de subsides à l'assurance maladie qui sont concernés, suivi des bénéficiaires de l'aide individuelle au logement, puis les avances sur pensions alimentaires et les aides aux études et à la

formation professionnelle. Le personnel communal occupé à traiter les dossiers AIL est en formation et travaillera désormais sur une base de données commune et à partir d'un même dossier administratif.

- **Eikenøtt, Bâtiment A2**: la Municipalité a commencé à auditionner les différentes coopératives intéressées. Elles ont un délai jusqu'au 15 février pour faire parvenir leur dossier.
- **Culture**: la Commission culturelle s'est réunie plusieurs fois pour mettre en place le règlement du concours qui déterminera le choix d'une intervention artistique sur le site de la Place de la gare. Ce concours se fera sur invitation. Son but est de promouvoir des artistes locaux afin d'enrichir notre patrimoine culturel en proposant au public une création artistique dans l'espace urbain. L'enjeu du concours est de déterminer le projet lauréat au printemps 2013 pour une réalisation au courant de l'été.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Restaurant scolaire de Grand-Champ**: une enquête de satisfaction a été réalisée en octobre et 112 réponses ont été reçues. L'appréciation générale a un taux de satisfaction de 94%. Cette enquête fait ressortir quelques points qui devront être améliorés, à savoir: l'accueil et la disponibilité à la caisse; veiller à la régularité de l'assaisonnement; proposition de nouvelles variétés de sandwiches. Des remerciements et félicitations sont adressés à l'équipe du DSR et à son responsable, M. Christian Spahni.
- **Jeunesse, quel logo pour quelle communication?**: une vingtaine de jeunes a répondu à l'appel du réseau jeunesse le 17 novembre au CRL lors d'une journée enrichissante, dynamique et très conviviale. Les jeunes se sont prêtés au jeu et ont participé aux divers ateliers. Ils ont impressionné par leurs idées, leur vision de la commune et leur envie de participer à des projets communs. Ils ont maintenant un délai au 17 décembre pour présenter un projet de logo.
- **Travailleur social de proximité (TSP)**: Espace Prévention La Côte a recruté des nouvelles personnes pour les postes de travailleur social. Gland pourra compter sur le travail de M. Matthieu Lasson au taux de 80%. Il est âgé de 29 ans, est domicilié aux Rousses. Il est au bénéfice d'une licence en sciences de l'éducation et a une expérience professionnelle dans l'insertion par le logement et accompagnement social et administratif de jeunes majeurs. Espace Prévention a complété l'équipe par l'arrivée dans le district de M. Joël Doh. Des actions communes pourront être mises sur pied. A la veille des Fêtes de Noël, la présence d'un TSP dans les rues de Gland est de nature à rassurer la Municipalité pour l'encadrement de nos jeunes. Bienvenue à MM. Lasson et Doh et nous nous réjouissons de cette future collaboration.
- **Etablissements scolaires**: Etablissement secondaire, l'apéritif de fin d'année aura lieu à 16h30 le 20 décembre devant la bibliothèque scolaire et communale et sera agrémenté de productions d'élèves et pour l'Etablissement primaire, ce sera à 17h30 dans les corridors des Perrerets. Dès l'année 2013, ce moment convivial de fin d'année sera à nouveau organisé en commun.
M. Alain Bouquet, Directeur général de l'Enseignement obligatoire a donné l'information suivante:
«Dans sa séance hebdomadaire du 12 décembre, le Conseil d'Etat a désigné Mme Bettina Thuillard, actuelle Directrice d'un Etablissement primaire à Genève, au poste de Directrice de l'Etablissement primaire de Gland, avec entrée en fonction le 1^{er} janvier 2013 ou à convenir, selon la date à laquelle elle pourrait quitter son poste de Genève.»
La Municipalité se réjouit de cette nomination et adresse une cordiale bienvenue à Mme Thuillard.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal N° 35 relatif au financement d'achat d'actions de TRIDEL SA par la SADEC SA.

- M. Vernex, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiés, le Conseil communal accepte le préavis N° 35 relatif au financement d'achat d'actions de TRIDEL SA par la SADEC SA, soit:
- d'accorder un crédit de Fr. 170'000.- pour financer l'achat des actions de TRIDEL SA par la SADEC SA.

Avec l'arrivée de M. Yves Clerc, le nombre de Conseillers présents passe à 67.

6. Préavis municipal N° 36 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation d'un concours pour le développement urbanistique du lieu-dit «Gare sud».

- M. Labouchère, rapporteur de la Commission du Plan de zones lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Vernex, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.

M. Amado Ribeiro: cite un proverbe chinois: "Dis-moi et j'oublierai; montre-moi et je me rappellerai peut-être; implique-moi et je comprendrai ". Ce proverbe illustre bien l'importance de la participation des habitants et usagers dans le processus de projets urbains. Très souvent, les difficultés nous amènent à sous-estimer cet aspect; les habitants et usagers sont faiblement impliqués dans le processus de projet. Depuis le milieu des années 1980, nous pouvons dire que nous sommes passés d'une société dite "industrielle" à une société dite "informationnelle". La société "industrielle" privilégie la production en chaîne, tandis que la société "informationnelle" privilégie la production en boucle. Concrètement, qu'est-ce qui a changé? Dans la société dite "industrielle", le produit final était identique au produit conçu, à savoir qu'il n'y avait pas d'interaction avec le destinataire final. Dans la société dite "informationnelle", celle d'aujourd'hui, le produit final n'est pas identique au produit conçu. Dans notre société actuelle, les interactions entre les usagers finaux et la conception du produit sont une réalité. Le produit est constamment adapté aux besoins qui sont, eux aussi, évolutifs dans le temps. Le résultat est un produit final répondant aux besoins exprimés par les usagers finaux. La manière de faire la ville, aujourd'hui, doit s'intéresser à ce changement de paradigme afin de pouvoir être en phase avec les attentes des ces habitants, usagers et citoyens. Il y a plusieurs manières d'inciter la participation, si elle n'existe pas encore. Informer ou consulter ne constitue pas vraiment une forme de participation. Elle existe une fois qu'une véritable interaction entre habitants, usagers, techniciens et politiques prend place dans le processus de projet. C'est pour cela qu'il est important de disposer d'un sociologue urbain dans le processus de ce préavis, afin de pouvoir mener à bien une véritable démarche participative.

- M. Cosandier: souhaiterait avoir prochainement une présentation sur la stratégie d'aménagement sur Gland, sachant que la politique fédérale nous oriente vers la densification des zones de desserte. Quelle est la limite que l'on pourrait avoir dans cette zone de desserte, quel est le maximum que l'on pourrait densifier autour des zones de dessertes pour éviter l'étalement urbain? Dans le préavis avec les parcelles actuelles, on ne peut que densifier à 28%; la nouvelle affectation nous en dira plus.
- M. Th. Genoud: il y aura des mesures participatives avec implications de la société civile et de personnes dans la définition des périmètres et des paramètres de départ du Plan directeur communal. Il est trop tôt pour le moment pour faire une séance, mais les informations seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement de cet important chantier qu'est le Plan directeur communal.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 1 avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 36 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation d'un concours pour le développement urbanistique du lieu-dit "Gare sud", soit:

- d'accorder le crédit de Fr. 328'860.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'organisation du concours;*
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 328'860.-.*

7. Préavis municipal N° 37 relatif au budget de l'exercice 2013.

- M. Vernex, rapporteur de la Commission des Finances, lit d'abord les vœux, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.

- Mme Gabriel: la Commission de gestion prend bonne note du vœu exprimé par la Commission des Finances, mais elle ne pourra pas l'étudier tout de suite car il est trop d'actualité.

- M. Favez: remercie M. Girardet, qui lors du dernier Conseil, a demandé des éclaircissements concernant les mystères de la péréquation et de la facture sociale. A la lecture, fin première page, du rapport de la Commission des Finances, il pense que cela devient urgent et qu'il y a un gros problème de compréhension de ces deux éléments qui sont bien distincts, le rapport n'en fait pas état. Pour rappel, la péréquation est un compte qui concerne les communes dans lequel certaines plutôt favorisées versent de l'argent; les autres en retirent un bénéfice selon un système compliqué mais compréhensible par ses clés. La facture sociale n'augmente pas de 1,6 Mio, mais de 1,020 Mio. Il n'est pas non plus signalé que la commune contribue à la péréquation, mais qu'elle reçoit également un montant non négligeable de celle-ci, certes elle verse plus qu'elle ne reçoit. Les chiffres tels qu'ils sont présentés dans le rapport et l'analyse qui en résulte ne sont pas corrects. Page 20, nouveau poste de responsable de la culture: montant Fr. 62'000.-, il imagine que c'est pour une partie de l'année seulement, avec une cotisation de 19% à la caisse de pension, cela lui apparaît énorme et il souhaite une explication. Le budget pour les camps scolaires est passé à Fr. 100'000.- en 2013 alors qu'il était de Fr. 190'000.- en 2011. La diminution continue, qu'elle en est l'explication? Dans ses communications, M. le Municipal des Finances a annoncé la bonne surprise reçue par les communes concernant les 20 Mio. La Municipalité va-t-elle déposer un amendement technique à son budget puisque le déficit sera ramené à Fr. 1'048'899.-? Si elle ne le fait pas, il le déposera.

- M. Collaud: il ne s'agit pas d'une baisse concernant les camps scolaires, mais de la méthode de calcul. Au niveau du budget, il est toujours fait mention et présenté le "net" et dans la comptabilité le "brut"; il n'y a pas eu de baisse voulue. Le "net" a été porté pour les camps scolaires et lorsque la comptabilité définitive est établie, il est mentionné combien ont coûté les camps ainsi que le montant de la participation des parents. En 2012, dans les commentaires, il y avait un camp supplémentaire prévu suite au problème du camp de ski et il y en aura un en moins sur 2013. La Municipalité s'est posée la question de savoir ce qu'il fallait faire par rapport aux Fr. 195'000.-, elle a estimée qu'il n'y avait pas nécessité de baisser le montant sachant qu'en 2012 il y aura un rattrapage de 1,2 Mio qui va être effectué par rapport à la période 2011, c'est pourquoi, elle n'a pas voulu faire d'amendement technique. Il se peut qu'il s'agisse d'une petite erreur de répartition concernant le pourcentage de la personne au poste de la culture. Le point de départ est sur une base de 15% en ce qui concerne la caisse de pension avec répartition sur tous les secteurs et il se peut que lors de la répartition, il y ait eu un petit couac entre une catégorie par rapport à une autre. Le total est chaque fois vérifié sur l'ensemble du poste salaire, par contre il peut y avoir des petites différences avant vérification par rapport aux montants de coordination.

- M. Favez: dépose l'amendement au budget 2013, page 48, à savoir: «*rubrique 720.3515.80, baisse des charges de Fr. 195'253.- ramenant l'excédent de charges à Fr. 1'048'889.-.*».

Il s'interroge sur l'évolution de la charge cantonale, soit péréquation et facture sociale. Page 9, dans les comptes 2009 avant la bascule d'impôt de 6 points, il y avait un total de 17,2 Mio. Avec la bascule moins 6 points d'impôts, on arrive à 14,079 Mio. En faisant une analyse de ces chiffres compte tenu de la bascule, 6 points à 0,52 le point, on arriverait à un montant au budget 2013 d'environ 17,17 Mio, soit moins que les comptes de 2009. On entend que les communes sont surchargées par l'Etat; cette évolution des charges cantonales pour notre commune ne lui semble pas évoluer dans le sens décrit par certains. Il fait allusion à la lettre envoyée par le président de la Commission des Finances de la ville de Payerne, ville qui a une diminution de ce qu'elle reçoit de la péréquation communale et qui s'en plaint auprès des communes en demandant une désobéissance civique en souhaitant que les Conseils communaux refusent les lignes liées à la péréquation et à la facture sociale. Il constate que si cette commune doit payer plus à la péréquation, c'est que dans ces 10 dernières années, sa dette a diminué d'un facteur de 2, ce qui explique qu'elle paie plus.

- **M. Collaud:** il est vrai que nous avons eu moins 6 points, mais aussi plus 2 points pour la péréquation et la facture sociale. Il n'est pas possible de faire de comparaison entre 2009 et 2013 sachant que le système a changé. Pourquoi sommes-nous aussi haut? En 2010, nous avons eu un montant de l'ordre de 10 Mio encaissé sur les droits de mutations, les gains immobiliers, les successions et l'impôt sur les frontaliers. Avec la contribution à l'Etat, cela faisait 5 Mio à payer et qui n'existaient pas en 2009. Dans le budget 2012 avec 12,543 Mio, il ne faut pas oublier qu'une demande avait été faite au Canton compte tenu qu'il n'était pas juste de partir sur la base de 2010 avec ces 10 Mio exceptionnels et de ne pas verser le 4^e acompte de 3,050 Mio. Lorsque qu'il y a une nouvelle répartition concernant la facture sociale, il faut laisser vivre le système quelques années avant de voir les répercussions et il est favorable au maintien de ce système tel quel pour l'instant. Comment est payé le montant? Les communes ont passablement de difficultés à pouvoir avoir une influence sur la facture sociale; cette facture sur 2013 augmente de 4,8%. Pour payer ces 4,8%, on paie par les recettes fiscales. Au niveau de ces recettes, c'est 2/3 reçu par le Canton et 1/3 par les communes. Si l'on encaisse des impôts sur les droits de mutations et de successions, les gains immobiliers, il est normal que l'on participe pour un montant supérieur faisant partie de la répartition, par contre dans la répartition Commune-Canton, une correction doit se faire; Gland ne veut pas aller dans la désobéissance, mais vérifier la chose. Le Conseil d'Etat a déjà fait un premier pas, laissons-le travailler, regardons ce qui va se passer entre le premier et le troisième trimestre 2013 et après le cas échéant, lors de l'assemblée de l'Union des communes vaudoises ou lors du budget 2014, il sera toujours possible de faire différentes choses.
- **M. Favez:** remercie la Municipalité de ne pas s'associer à la "voix des pleureuses". Il faut laisser faire les choses et faire confiance aux propositions déjà sur la table. Dans ce sens-là, on arrivera à faire du bon travail avec les communes.
- Le président ouvre la discussion sur l'amendement et le relit.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- Il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

A la majorité, 3 avis contraires, 14 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement.

- La discussion sur le budget est toujours ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N°37 relatif au projet de budget amendé de l'exercice 2013, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent de charges de Fr. 1'048'889.-.

PREMIERE LECTURE

8. Préavis municipal N° 38 relatif à la demande d'un crédit de construction pour la réalisation du cheminement piétonnier public le long des rives du lac entre la plage communale de la «Falaise» et la parcelle N° 933.

- La séance est agendée le 8 janvier 2013 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Gilles Davoine, GdG. *Membres:* Jean-Philippe Genoud, GdG – Myriam Grandjean, GdG, - Michel Girardet, PLR – Guillaume Labouchère, PLR, - Muriel Favez, Soc - Stella Motta Larrivé, Soc - Patrick Uebelhart, Vert – Pascal Regazzoni, UDC.
+ la Commission des Finances.

- La discussion est ouverte.

- **M. Uebelhart:** salue la présentation de ce préavis encore cette année et remercie la Municipalité pour le travail déjà effectué, y compris les efforts de négociations entrepris auprès de certains propriétaires. A la lecture des chiffres présentés, il constate une bonne surprise puisque la plus grande crainte et la préoccupation des gens concernant ce chemin était d'avoir des montants exorbitants concernant l'expropriation; cela n'est pas le cas par rapport au cheminement étudié dans ce préavis qui est celui qui a le plus de propriétés qui ne bénéficient pas d'une servitude de passage. Lors de la prochaine séance du Conseil et qu'il faudra se prononcer sur ce préavis, il souhaiterait avoir tous les éléments et démarches faites afin d'avoir des chiffres qui ne correspondent non pas à un montant global puisqu'il y a des subventions qui sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre de ce cheminement. Il y a des subventions qui sont liées au Plan directeur cantonal, jusqu'à présent de 50%, quel sera exactement la part du Canton dans ce financement? Il y a des financements qui n'ont pas été étudiés, ceux concernant tous les sentiers piétonniers publics de la Confédération qui viennent aussi en soutien de toute réalisation. Il prie la Commission d'étudier toutes les possibilités d'économie qui devraient ne pas grever le budget communal, notamment lorsqu'il s'agit de propriétés qui sont au bénéfice d'une servitude de passage public à pied. Quand il faut négocier avec des propriétés qui n'ont pas cette servitude, il comprend qu'il faille "lâcher" certaines choses pour obtenir en contre-partie ce passage; par contre, il n'y a pas beaucoup de choses à négocier avec les propriétaires qui ont cette servitude à respecter. Il rappelle que les propriétaires, par la Loi sur le marchepied, doivent mettre à disposition sur 2 m. de large l'accès sans obstacle quelconque le long des rives et c'est à leur frais et non à celui du contribuable.
- **M. Favez:** salue ce premier pas d'un tronçon de 310 m qui permettra de bientôt atteindre les 10% du littoral glandois, mais il reste encore beaucoup à faire. Il a fallu 7 ans depuis l'initiation de ce projet pour arriver à la présentation de ce préavis, soit énormément de travail de négociations de la part des Municipalités qui se sont succédées. En constatant le temps que cela a pris, il est important de tout de suite mettre en route les autres tronçons et ne pas s'endormir sur des lauriers somme toute encore assez modestes.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. Préavis municipal N° 39 concernant le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

- La séance est agendée le 7 janvier 2013 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:
Premier membre: Jacques Tacheron, PLR. *Membres:* Catherine Labouchère, PLR – Gilles Davoine, GdG - Evan Lock, GdG – Carol Petipierre, GdG – Jacques Carpentier, Soc – Charanjit Dhanjal, Soc – Cristian Riccio, Vert – Jean-Marc Guibert, UDC.
- La discussion est ouverte.
- **M. Marandola:** sachant que les données ne peuvent être conservées que 96 heures, que se passera-t-il en cas de procédure judiciaire? La procédure doit-elle être lancée durant ce délai? Comment se fera le contrôle pour s'assurer que les données sont bien détruites? Il faut savoir que beaucoup de matériel informatique est jeté sans vraiment être sûr que les données ne sont plus accessibles. Il est possible en démontant le disque dur et en essayant de le lire d'accéder à des données que la personne concernée n'aurait pas bien effacées avant de jeter son ordinateur. Y aura-t-il un registre où seront répertoriées toutes les caméras, avec emplacements, heures de fonctionnement et personnes responsables?
- **M. Favez:** pour quelle raison y-a-t-il 2 points à l'ordre du jour, soit le préavis municipal et la réponse au postulat de M. Guibert? Le postulat chargeant la Municipalité de faire un rapport, ce qu'elle a fait en présentant un règlement. Il lui semble que c'est suffisant pour répondre au postulat et qu'il n'y a pas besoin d'avoir un autre point en plus pour répondre au postulat.
- **M. Cretegnny:** la Municipalité s'est aussi posée la question de savoir si la réponse suffisait pour les deux, mais quelques éléments dans le postulat sont différents, aussi, elle a décidé d'avoir d'un côté l'ensemble des réponses dans le cadre du postulat et de l'autre, la question du règlement des caméras de surveillance.

- M. de Hadeln: demande à la Commission de bien vouloir tenir compte du rapport de Scotland Yard de 2010 démontrant que ces caméras sont pratiquement inutiles dans les lieux publics; quelles sont les raisons qui ont fait que les caméras ont été retirées de la Place de la gare de Lucerne? Le pourquoi du refus du vote favorable aux caméras à la gare de Renens. Il existe une étude de l'Université de Genève sur la vidéosurveillance et il serait intéressant de connaître l'avis de la Police cantonale.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. Préavis municipal N° 40 relatif au programme des investissements régionaux.

- La séance est agendée le 14 janvier 2013 à 20h00. C'est la Commission des Finances qui devra rapporter pour cet objet.

- La discussion est ouverte.

- Mme Labouchère: ce préavis est intéressant de par sa vision globale à long terme impliquant toutes les communes. Elle demande à la Commission des Finances, seule à se pencher sur ce préavis, d'avoir aussi cette vision globale; qu'elle puisse ne pas seulement voir l'intérêt de la commune, mais aussi ce que cela apportera à moyen et long terme et de voir si les finances communales peuvent se projeter dans un avenir un peu plus lointain que simplement les deux prochaines années. Là, il y a un programme, c'est important de le relever et l'on peut comprendre pourquoi certaines communes pensent que ce programme est ambitieux et ont quelques soucis.

- M. Cretegnny: il s'agit d'un sujet complexe qui se déroule sur une vingtaine d'années avec une décision que le Conseil doit prendre pour les quatre prochaines années. Afin de l'aborder dans d'excellentes conditions, la Municipalité propose le 23 janvier 2013 une séance d'explications pour les Conseillers concernant le fonctionnement de ce projet et pour que chacun puisse se faire une idée claire sur ce qui va se passer.

- M. Favez: se réjouit que dans l'annexe 1 de ce préavis, l'on parle d'un Centre régional de glace à Gland, ce que beaucoup dans le district réclame depuis de nombreuses années.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

11. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Michel Favez demandant un «Rapport sur les démarches en cours et futures devant conduire à une réalisation concrète et dans les meilleurs délais de la volonté populaire exprimée ce week-end à propos des rives glandoises du lac».

- La séance est agendée le 9 janvier 2013 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Gilles Davoine, GdG. *Membres*: Jean-Philippe Genoud, GdG –

Myriam Grandjean, GdG, - Christian Gander, PLR - Michel Girardet, PLR –

Jean-Michel Favez, Soc – Marika Thévenaz, Soc - Patrick Uebelhart, Vert – Pascal Regazzoni, UDC.

- La discussion est ouverte.

- M. Favez: est désolé pour les 8 autres membres de la Commission devant se pencher sur la réponse qui ne contient rien d'autre que ce qu'on entend depuis à peu près 5 ans et devoir se réunir pour discuter de cette non-réponse le désole un peu.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Marc Guibert demandant «Une installation ciblée de caméras de vidéosurveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare afin de rassurer et d'augmenter la sécurité de nos citoyens et d'éviter les déprédations récurrentes du mobilier urbain».

• La séance est agendée le 7 janvier 2013 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Jacques Tacheron, PLR. *Membres:* Catherine Labouchère, PLR – Gilles Davoine, GdG - Evan Lock, GdG – Carol Petipierre, GdG – Jacques Carpentier, Soc – Charanjit Dhanjal, Soc – Cristian Riccio, Vert – Jean-Marc Guibert, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Uebelhart intitulée «Quelle stratégie et action peut-elle ou compte-t-elle mettre en place pour soutenir et encourager le commerce de détail de proximité?».

• La discussion est ouverte.

• M. Uebelhart: remercie la Municipalité pour sa réponse, mais n'est pas satisfait. Il comprend bien qu'elle a une faible marge de manœuvre dans le choix ou la promotion de petits commerces de proximité et que pour beaucoup cela relève de la sphère privée. Il est convaincu que les Autorités se doivent de donner une impulsion forte dans ce domaine. Les villes qui ont des zones piétonnes et de commerces de proximité ne se sont pas faites par la simple volonté des propriétaires des immeubles; il y a eu à un moment donné, lors de réaménagement ou construction d'un nouveau quartier, une volonté des Autorités d'équiper certains secteurs de zones réservées aux commerces de proximité et de détail. Il existe une opportunité à Gare sud où le terrain appartient à la commune et elle a toute latitude pour ne pas laisser passer cette chance d'avoir peut-être un centre à Gland offrant autre chose que ce qu'il y a aujourd'hui, c'est-à-dire des cafés. Avec le shop qui va se faire du côté de la gare, un café supplémentaire et un lieu de détail ne correspondant pas forcément aux attentes de la population. Il rappelle qu'il n'y a toujours pas de boucherie, pas de lieu véritable où l'on puisse se déplacer avec plaisir pour faire des achats à l'intérieur de la commune ou alors, ces lieux sont très limités ce qui incitent les gens à partir à l'extérieur. Il y a responsabilité des Autorités de créer des centres qui permettent à la population de rester sur place et de faire vivre un certain nombre de commerçants. Pour avoir discuté avec le directeur de l'immobilier CFF et entendu qu'il y avait des projets et des attentes des CFF pour valoriser Gare nord, avec comme première étape la surface commerciale qui pourrait être rasée dans quelques années et faire place à d'autres projets plus conséquents, il souhaite qu'à ce moment-là, la Municipalité puisse être acteur avec les CFF pour développer le centre de Gland dans le sens des besoins de la population. Il a le sentiment que dans la réponse donnée, on délègue cette tâche à des gens qui sont peut-être très compétents, mais qui ont des intérêts particuliers et pas forcément des intérêts locaux de la population et trouve que les Autorités communales doivent garder la mainmise sur ce que l'on veut mettre en place en terme de commerces, de zones où les gens pourraient développer ce type d'activités. Il aimerait qu'avec Gare sud, une Commission puisse se pencher sur cette problématique, que le Conseil communal puisse être associé non seulement dans la notion de Gare sud, mais dans la notion de commerces de proximités.

• M. Th. Genoud: dans toute planification, également dans le Plan directeur communal, la Municipalité est très attentive à cette mixité, tant activité commerces que logements, lieux de rencontre pour la vie d'une collectivité publique. Le PPA La Combaz en sera le premier exemple avec Gare sud. La Municipalité a toujours l'intention de donner des priorités, des m² supplémentaires, un coefficient supplémentaire, pour permettre l'implantation de commerces de proximité; elle n'est pas toujours entendue, mais les privés sont attentifs à ce genre de chose. La Municipalité a essayé de faire venir un boucher, mais sans succès jusqu'à maintenant.

- **M. Cretegny:** dans les villes qui nous entourent, les centres commerciaux qui fonctionnent comme commerces de proximité et peuvent tenir le coup ne sont pas légion; ils sont souvent concentrés dans un endroit bien particulier et malgré une concentration au m² plus forte que chez nous, les autres commerces ont de la peine. On ne crée pas une zone commerciale si facilement que ça aujourd'hui. Gland a grandi avec des quartiers qui sont relativement éclatés avec beaucoup de surfaces vertes, mais on n'arrive pas à cette densité qui est nécessaire pour des valeurs commerciales. Gare sud et la Combaz sont les nouveaux quartiers dans lesquels on pourra trouver quelque solution. On connaît tous le gros problème en terme de centralité que l'on a à Gland où l'identification n'est pas non plus si simple, il faut pas mal de temps pour réussir à trouver la solution.
- **M. de Hadeln:** est déçu par la réponse municipale, tout en reconnaissant que c'est un problème complexe. La Municipalité s'était penchée sur le problème de la boucherie à la Migros sans grand succès et l'une après l'autre, les deux autres boucheries ont fermé. Que va-t-il se passer avec le Centre commercial du Borgeaud qui a vu certaines surfaces partir? Il reste la Coop qui, dit-on, va déménager à Eikenøtt. La Municipalité a-t-elle l'intention d'agir pour le sauver et est-il possible de faire quelque chose pour le réanimer?
- **M. Collaud:** il ne faut pas oublier de regarder l'évolution qui s'est faite aussi dans les villes près de Gland. A Nyon par exemple, énormément de changements sur ces cinq dernières années parce qu'il n'y avait pas d'opportunités. Des villes, comme Nyon, Rolle, Morges, ont un historique que Gland n'a pas. A part Morges, elles sont en train de perdre de leur substance; il faut voir comment elles vivent depuis quelques années et les difficultés qu'elles rencontrent. Selon une étude, pourquoi n'y a-t-il pas de magasin de chaussures à Gland? Simplement parce qu'il faut arriver à vendre un certain nombre de paires de chaussures par jour; est-ce possible économiquement? Avec Gare sud, c'est un succès qu'on peut avoir, mais il faudra voir aussi les effets collatéraux sur d'autres endroits qui pourraient perdre de leur attractivité parce que les gens n'iront plus qu'à Gare sud. Si un élément est extrêmement fort à un endroit, cela agit comme un aimant et les gens ne feront plus l'effort de se déplacer ailleurs. Ce qui a sauvé le centre de Nyon, c'est la construction du Centre commercial de la Combe. Ce n'est pas toujours facile, la Municipalité est attentive, parce que derrière il y a les privés et actuellement une réalité économique difficile. Soutenir un commerce par rapport à un autre n'est pas évident parce que si l'on fait un loyer plus bas à une personne à tel endroit, qu'elle serait la justification à donner à une autre personne à un autre endroit qui paie le prix fort? Lorsque l'on regarde chez les autres, l'herbe n'est pas aussi verte que l'on veut bien le dire.
- **M. G. Grandjean:** miser sur le commerce pour animer le centre ville, ce n'est pas forcément miser sur le bon cheval. Il faut essayer de trouver une solution où l'on a plaisir à se rencontrer autrement qu'en faisant des achats et étudier des possibilités de développement comme cela s'est fait dans certaines communes vaudoises ou genevoises et il y aura l'aménagement du Vieux bourg.
- **M. Monachon:** l'accessibilité et les places de parc manquent à proximité des commerces, au contraire des grands et s'il n'y en a pas, les commerçants vont mourir. Il faudra y penser lors de l'aménagement de la parcelle de la Villa rose.
- **M. Amado Ribeiro:** ne pense pas qu'il ne s'agit que d'une accessibilité en voiture. Si l'on arrive à donner une qualité esthétique d'espace public qui soit attirante pour les clients, on a tous les éléments permettant d'avoir une intensité de l'espace, de manière à ce que ces espaces puissent vivre et créer des commerces.
- **M. Uebelhart:** il y a une opportunité à saisir autour de la gare avec des surfaces à aménager. Il faut réfléchir ensemble, commune et partenariat public-privé afin de trouver une complémentarité entre des activités de loisirs et d'achats; c'est cela qui fait la richesse du tissu urbain. Il faut trouver sur place de la diversité et une complémentarité de l'offre. Un ou deux commerces ne vont pas suffire à créer la dynamique nécessaire pour faire venir les gens. Il est important de donner une impulsion aussi en terme architectural pour que des implantations puissent se faire. Si des immeubles sont construits avec des appartements au rez-de-chaussée, il est impossible qu'un jour ils se transforment en arcades de commerce; par contre, si l'on prévoit et demande dans un plan de construction que le rez-de-chaussée doit être aménagé de telle et telle manière, cela donne la possibilité par la suite s'il y a un appartement, de le retransformer en zone commerciale en cas d'intensification du développement. Ce qui est contre-productif par rapport à l'implantation de commerces, c'est ce mitage qui existe: quelques commerces,

puis plus rien, puis de nouveau des commerces et finalement, il y a des petits centres qui viennent moribonds dans certains endroits alors que nous avons un centre, au centre de Gland, qui pourrait réunir un potentiel de commerces et d'attractions, cinéma ou autre. Si le centre est fort, par extension, un certain nombre de pôles de proximité, pas si loin de la gare, vont profiter d'un centre attractif. Gland est une commune, où en 10 minutes depuis le centre, on atteint les extrémités de la ville, beaucoup de choses peuvent se faire à pied ou à vélo. Il faut prévoir les aménagements permettant aux gens de vivre, rester et bénéficier des commerces sur place dans une zone de proximité pas seulement pour les achats, mais pour la vie au quotidien.

- Mme Labouchère: on a tous envie d'une ville animée, conviviale et qui propose beaucoup de choses à ses citoyens. Il ne faut pas faire un procès d'intention à la Municipalité car depuis plusieurs années, elle réfléchit à cela. Il y a quelques années, une étude avait listé les questions complexes par rapport à la taille de la commune, le fait qu'elle soit coupée par plusieurs axes et qu'il n'est pas toujours facile d'avoir un urbanisme performant alors qu'il n'y pas de centre historique. La Municipalité propose, les Conseillers doivent aussi réfléchir lorsqu'ils approuvent un plan de quartier, ils ont une responsabilité, ils doivent accepter ou refuser certaines choses. Il ne faut pas dire que la faute est seulement d'un côté ou de l'autre. Il y a aussi la liberté du commerce et de l'industrie et c'est aussi une valeur à respecter.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Rapport intermédiaire d'activités de la Commission de gestion pour l'année 2012.

- M. Marandola, rapporteur de la Commission de gestion lit les conclusions.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Nomination d'un huissier-suppléant.

- M. Roger Demont ayant démissionné, le poste d'huissier-suppléant s'est retrouvé être vacant.
- Le président propose la candidature de M. Daniel Bussy.
M. Bussy est né à Gland, y a toujours vécu et est âgé de 63 ans. Il a entrepris un apprentissage de charpentier chez M. Rémy Christen en 1967 et y a travaillé jusqu'en 2003. Depuis le 1^{er} novembre 2003, il est responsable du Service de voirie, en qualité de contremaître. M. Bussy est passionné de voile qu'il pratique régulièrement sur le Léman. Il est membre de la Fanfare de Gland et siège au comité de cette société. Disponible et apprécié, M. Bussy s'implique volontiers dans les diverses manifestations organisées à Gland.
- La candidature de M. Daniel Bussy est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A l'unanimité, M. Daniel Bussy est élu huissier-suppléant du Conseil communal.

- Le président demande à M. Bussy s'il accepte son élection; celui-ci répondant par l'affirmative, le président l'invite à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- M. Bussy, après lecture du serment, promet de le respecter. Il est chaleureusement applaudi.

16. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC).

- Au nom du Parti socialiste, Mme Villaine propose la candidature de Mme Régina Bovet en remplacement de M. Jean-Marc Waeger, démissionnaire.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature de Mme R. Bovet est soumise au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A l'unanimité, Mme Régina Bovet est élue déléguée au Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC).

17. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.

- Au nom du Parti socialiste, Mme Villaine propose la candidature de M. Jean-Michel Favez en remplacement de M. Jean-Marc Waeger, démissionnaire.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature de M. J.-M. Favez est soumise au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A une large majorité, M. Jean-Michel Favez est élu membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.

18. Divers + propositions individuelles.

- Le bureau a reçu une demande proposant de faire bénéficier du jeton de présence de ce soir l'Association "Couleurs Solidarité" qui a vu le jour cet automne. Son but est de soutenir financièrement, matériellement et moralement l'Association Song-taaba des Femmes Unies et Développement (ASFUD) au Burkina Faso. Des participants à un camp pour la construction d'une école dans un village ont découvert le travail effectué par l'association locale. Les enfants bénéficiant de cette école sont actuellement près de 120. De retour en Suisse, les participants décident de continuer à soutenir le village en créant cette association. L'urgence à ce jour est de prévenir la pénurie alimentaire dont souffre la population. Les greniers sont vides, de même que la banque de céréales car aucune réserve n'a pu être réalisée en raison des pluies catastrophiques de l'année dernière. La récolte de cette année est meilleure et il s'agit de mettre des céréales de côté, c'est pourquoi l'Association "Couleurs Solidarité" est à la recherche de soutien pour aider l'ASFUD à remplir la banque céréalière.

La parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au 7 février 2013 à 19h30 pour la prochaine séance du Conseil communal, puis clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h 05.

Pour le bureau de Conseil communal:


Le président:



Michaël Rohrer



La secrétaire:



Mireille Tacheron